

## Plan d'accès

### Martigues

#### Salle des conférences Hôtel de Ville & Maison du Tourisme

N568 depuis Montpellier/Arles...

MARTIGUES - CENTRE  
MARTIGUES - FERRIERES

Prendre la Route d'Arles  
Arriver à Carrefour du Guignonnet  
et continuer sur N568  
Sortir de Fos-sur-Mer  
et continuer sur N568

Entrer dans Port-de-Bouc  
Continuer sur N568  
Continuer sur Impasse Charles Martel  
Sortir de Port-de-Bouc  
et continuer sur N568

Entrer dans Martigues  
en suivant le panneau Martigues-Centre  
Martigues-Ferrières

Continuer sur l'Avenue Francis Turcan  
Continuer sur la Route du Fort de Bouc  
Continuer sur l'Avenue de Port-de-Bouc  
Prendre à droite l'Avenue du Commandant  
L'Hermier

A55 depuis Nice/Aix-Marseille...

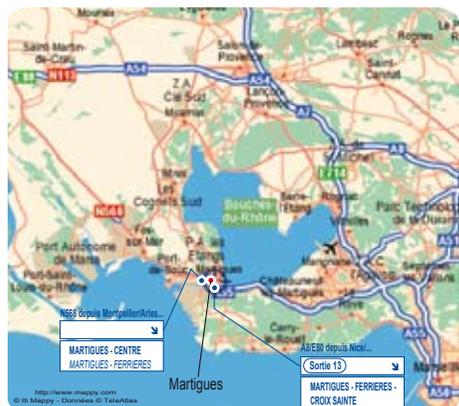
(Sortie 13)  
MARTIGUES - FERRIERES -  
CROIX SAINTE

Continuer sur A55  
passage à proximité de Vitrolles

Rejoindre A55  
en suivant le panneau  
Martigues Jonquières Fos-sur-Mer Montpellier

Entrer dans Martigues  
Prendre la sortie 13  
MARTIGUES-FERRIERES-CROIX-SAINTE  
et continuer sur [20m]

Continuer sur l'Avenue Francis Turcan  
Continuer sur la Route du Fort de Bouc  
Continuer sur l'Avenue de Port-de-Bouc  
Prendre à droite l'Avenue du Commandant  
L'Hermier



**CRPV-PACA - Groupement d'Intérêt Public**

**4 Place Sadi Carnot - 13002 Marseille**

**Tél. : 04 96 11 50 41 - Fax : 04 96 11 50 42 - mail : [crpv-paca@wanadoo.fr](mailto:crpv-paca@wanadoo.fr)**

Métro : Vieux Port (lignes 1 et 2) - Parkings payants : Sainte Barbe, Bourse

<http://www.crpv-paca.org>

Maquette : M. Berra, mars 2009



Centre de ressources pour la Politique de la Ville - PACA

n°15

Mars 2009

## ATELIERS REGIONAUX DE LA VILLE

# Les politiques de la ville et les politiques de prévention et de sécurité : quelles articulations ?

La contribution de la politique judiciaire de la ville

**Lundi 30 mars 2009**

**MARTIGUES**  
(Bouches-du-Rhône)

**Salle des conférences**  
**Hôtel de Ville & Maison du Tourisme**

Pour tous contacts :  
Inscription en ligne :

■ Annie BER - 04 96 11 50 41 - [annie.ber@crpv-paca.org](mailto:annie.ber@crpv-paca.org)  
■ <http://www.crpv-paca.org>

## ■ LES POLITIQUES DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ : QUELLES ARTICULATIONS ?

### La contribution de la politique judiciaire de la ville

**Est-il possible de conduire une politique de cohésion sociale sans travailler sur la prévention de la délinquance et la citoyenneté pour tous ?**

L'idée que les problèmes de délinquance et d'insécurité doivent être traités dans une approche globale, intégrant les dimensions à la fois pénales et sociales, a été énoncée dès le début des années 1980, par la Commission des Maires sur la Sécurité.

Sur les territoires prioritaires, la mise en œuvre de politiques de prévention et de sécurité efficaces, articulant approche préventive et approche répressive, implique la concertation et la coordination des différents acteurs (services de l'Etat, institution judiciaire, collectivités territoriales, associations...). Leur développement s'est donc inscrit naturellement dans le contexte de la politique de la ville, qui offre ce cadre partenarial et global, permet le décloisonnement, et poursuit la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

Des outils de concertation et de coordination réunissant les acteurs concernés par la prévention de la délinquance, la justice de proximité et la sécurité publique ont été mis en place dans les communes et réajustés progressivement : conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) en 1983 ; auxquels s'ajoutent les contrats locaux de sécurité (CLS) à partir de 1997, qui constituent alors le volet « prévention et citoyenneté » des contrats de ville, puis des contrats urbains de cohésion sociale ; conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) se substituant aux CCPD en 2002.

**Quel bilan dresser de l'activité de ces espaces de coopération ? Quelle est la complémentarité effective des interventions prenant place dans les CUCS et dans les CLS ?**

La Justice est l'un des acteurs de ces politiques partenariales, à travers la politique judiciaire de la ville qu'elle met en œuvre en poursuivant plusieurs objectifs, visant notamment à :

- favoriser la citoyenneté et l'accès au droit et à la justice
- prévenir la délinquance des mineurs,
- prévenir la récidive des personnes condamnées,

Participant à un rééquilibrage des territoires, par exemple en veillant à un égal accès au droit et à la justice pour tous les citoyens, la Justice est un partenaire naturel des acteurs de la politique de la ville, dont les collaborations méritent d'être approfondies.

**Quels sont les apports de ces politiques judiciaires de la ville sur les territoires ?**

Autant d'interrogations qui pourront orienter notre réflexion sur les articulations qui existent ou que nous souhaitons construire entre politique de la ville et politique de prévention et de sécurité. C'est pourquoi la Justice et le Conseil Régional, dans le cadre de leur convention de partenariat, ont sollicité le CRPV pour organiser un espace de rencontre et d'échange sur ces questions.

## PROGRAMME

### LES POLITIQUES DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ : QUELLES ARTICULATIONS ?

#### La contribution de la politique judiciaire de la ville

#### ■ MATIN

09h00

**Accueil des participants**

09h15

**Ouverture de la journée par Paul LOMBARD**, Maire de Martigues

09h25

**Présentation de la journée** par Dominique MICHEL, directeur du centre de ressources PACA

09h30

**L'évolution des politiques publiques de prévention et de sécurité**

par François DIEU, professeur en sciences politiques, Université Toulouse 1

10h10

**La politique de la ville et les politiques publiques de prévention et de sécurité : le paysage régional**

par Grégoire TURKIEWICZ, responsable des politiques publiques au CDG 13, et Dominique MICHEL, Directeur du CRPV-PACA

10h40

**Pause**

10h55

👉 **Ateliers - La mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale, de prévention de la délinquance et de citoyenneté sur un territoire.**

**Questionnement transversal pour chaque atelier :**

- Comment est construite une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur un territoire? Quels liens entre les Contrats Locaux de Sécurité (CLS) et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)?
- Comment la politique judiciaire de la ville s'inscrit-elle dans ces politiques contractuelles ?
- Qu'est-ce que la mise en œuvre de la politique judiciaire de la ville a produit sur les territoires ?

*L'animation est assurée par les membres du groupe référent de la convention de partenariat Justice / Région*

--- 12h30 - Déjeuner libre ---

#### ■ APRES-MIDI

14h15

👉 **Ateliers (suite)**

15h15

**Pause**

15h30

**Synthèse des ateliers**

15h40

**Table ronde des acteurs de la prévention de la délinquance et de la politique judiciaire de la ville** (les différents échelons Etat - Région - Département - Agglomération - Ville seront représentés).

Sur quels objectifs de la politique de la ville, les acteurs de la politique judiciaire de la ville peuvent-ils apporter leur contribution ?

**Animation :** Marie-Christine LEROY, Magistrat déléguée à la politique associative

17h00

Clôture de la journée

## LES POLITIQUES DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ : QUELLES ARTICULATIONS ?

### La contribution de la politique judiciaire de la ville

- CE BULLETIN D'INSCRIPTION EST INDIVIDUEL,  
MERCİ DE REMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES AFİN DE PERMETTRE UNE ACTUALISATION DE NOTRE FICHIER CONTACTS -

Mme  Mlle  M. ....

Fonction .....

Organisme ..... Service .....

Adresse Postale .....

CP ..... Commune .....

Tél. .... Fax ..... Mail ..... @ .....

#### DEJEUNER LIBRE

**Avant le 23 mars 2009 au plus tard, coupon-réponse à retourner :**

par mail, courrier, ou fax aux coordonnées ci-dessous

**CRPV-PACA : 4, place Sadi Carnot - 13002 Marseille - Tél. : 04 96 11 50 41 - Fax : 04 96 11 50 42 - Mail : inscriptions@crpv-paca.org**

## LES POLITIQUES DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ : QUELLES ARTICULATIONS ?

### La contribution de la politique judiciaire de la ville

- CE BULLETIN D'INSCRIPTION EST INDIVIDUEL,  
MERCİ DE REMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES AFİN DE PERMETTRE UNE ACTUALISATION DE NOTRE FICHIER CONTACTS -

Mme  Mlle  M. ....

Fonction .....

Organisme ..... Service .....

Adresse Postale .....

CP ..... Commune .....

Tél. .... Fax ..... Mail ..... @ .....

#### DEJEUNER LIBRE

**Avant le 23 mars 2009 au plus tard, coupon-réponse à retourner :**

par mail, courrier, ou fax aux coordonnées ci-dessous

**CRPV-PACA : 4, place Sadi Carnot - 13002 Marseille - Tél. : 04 96 11 50 41 - Fax : 04 96 11 50 42 - Mail : inscriptions@crpv-paca.org**